



Qu'est-ce que LEADER ?

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LEADER est un programme européen destiné aux espaces ruraux qui vise à soutenir des projets structurés autour d'une stratégie de développement définie sur le territoire. Les projets sont co-financés par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2007-2013.

Les fondamentaux :

- Une **stratégie locale de développement** sur un territoire rural
- Une **approche intégrée** aux différents secteurs de l'économie rurale
- Un **partenariat public/privé**
- Soutien à des **approches novatrices**
- Soutien à des **projets de coopération**

La stratégie du GAL

Une stratégie ciblée sur L'ENTREPREUNARIAT à travers l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'innovation et de développement durable et la création

Cinq axes d'intervention :

- 1- **La communication, la mise en réseau et les partenariats** entre acteurs économiques du territoire
- 2- **La compétitivité des outils et les systèmes coopératifs**
- 3- **La prospective économique** (création de nouvelles activités, diversification des produits et des services, valorisation des savoir-faire des entreprises existantes)
- 4- *L'ingénierie (animation, gestion, communication et évaluation du programme)*
- 5- **La coopération** (orientée prioritairement vers les territoires du massif alpin franco-italien)

Participation du FEADER : 1 500 000 €

Contreparties publiques nationales : 1 227 273 €

Les dispositifs mis en œuvre

Dispositifs 1 et 2 : Communication

- Projets d'animation territoriale, actions partagées d'information et de sensibilisation des acteurs de l'économie locale, études, schémas, actions partagées à l'échelle du territoire
- Mise en valeur des produits et services du territoire, promotion collective, création / animation / signalétique d'itinéraires touristiques

Dispositif 3 : Management

- Formations des acteurs économiques sur les outils de management

Dispositifs 4 et 5 : Outils et systèmes coopératifs

- Projets collectifs permettant la structuration de commercialisation des produits et des services touristiques, la mutualisation des moyens de commercialisation, études de mises en œuvre
- Actions visant à mutualiser les moyens de production de biens et services, projet de groupement d'employeurs, coopérative d'entrepreneurs, étude de mise en œuvre (pépinière, centrale d'achat...)

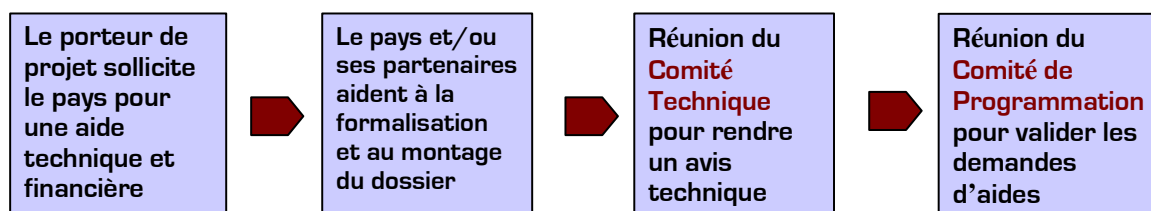
Dispositifs 6 et 7 : Nouvelles entreprises et nouveaux actifs

- Actions partagées de promotion et communication favorisant la mise en réseau des acteurs économiques du territoire, animation de réseaux d'accueil, centre de ressources pour entreprises
- Actions d'information et diffusion pour l'installation à la création/reprise d'activités, actions prospection/réalisations d'opération/outils pour la mise en valeur du territoire

Dispositifs 8 et 9 : Aides aux entreprises

- Etudes de marché/faisabilité pour la mise en place de nouveaux produits/services/activités, diagnostics collectifs, audits des besoins, accompagnement technique des filières
- *Aides à l'investissement matériel et accompagnements techniques pour les entreprises*

La procédure Leader



En cas d'avis favorable, une **convention attributive d'aide** est signée entre le porteur de projet, le GAL et l'autorité de gestion (SGAR).
L'aide est ensuite attribuée sur **présentation des justificatifs** de dépenses et d'un **contrôle sur la réalisation du projet**

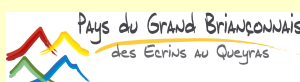
Pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet et bénéficier du programme LEADER, vous pouvez contacter la chargée de mission Leader au Pays :

Delphine LAVAU

Tél : 04 92 23 04 46

Fax : 04 92 53 98 61

d.lavau@paysgrandbrianconnais.fr



Pays du Grand Briançonnais
19 av. Beauregard
05 120 L'Argentière la Bessée
www.paysgrandbrianconnais.fr